

AUTRES OPÉRATIONS

FUSIONS ET SCISSIONS

MONTUPET S.A.

Société anonyme au capital de 17.440.440,48 €
Siège social : 202, quai de Clichy - 92110 CLICHY
542 050 794 R.C.S. Nanterre

FRANCAISE DE ROUES SAS

Société par actions simplifiée capital de 37.000 Euros
Siège social : 202, quai de Clichy - 92110 CLICHY
508 961 539 R.C.S. Nanterre

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 novembre 2008, la société MONTUPET S.A., société anonyme au capital de 17.440.440,48 euros, dont le siège social est à Clichy, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 050 794, et la société FRANCAISE DE ROUES SAS, société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros, dont le siège social est à Clichy, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 508 961 539, et filiale exclusive de MONTUPET SA, ont établi le projet d'apport partiel régi par la procédure visée aux articles L. 236-16 à L. 236-22 du Code de Commerce.

Les éléments d'actif et passif apportés par MONTUPET SA seraient retenus pour leur valeur nette comptable, provisoirement estimée au 30 septembre 2008 corrigée de dépréciations complémentaires et de la minoration estimée résultant de la perte intercalaire du 4ème trimestre 2008. La réalisation définitive de l'apport interviendrait au 31 décembre 2008.

Aux termes de ce projet, la société MONTUPET SA ferait apport, à la société FRANCAISE DE ROUES SAS, d'une partie de son actif, évaluée à 34.057.740 euros et d'une partie de son passif évaluée à 33.340.020 euros, soit un apport d'une valeur nette de 717.720 euros.

En rémunération de cet apport, la société FRANCAISE DE ROUES augmenterait son capital de 717.720 euros par la création de 71.772 actions d'une valeur nominale de 10 euros, entièrement libérées, attribuées à la société MONTUPET SA.

Si le montant de l'actif net apporté ressortant de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2008 était différent de l'actif net provisoire apporté un ajustement serait effectué.

Le passif apporté à la société FRANCAISE DE ROUES SAS ne serait pas garanti solidairement par la société MONTUPET SA.

Les créanciers de la société MONTUPET SA concernés par l'opération, et dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par l'article 261 du décret du 23 mars 1967.

Le projet d'apport d'actif a été établi sous la condition suspensive de l'approbation du projet d'apport par l'assemblée générale des actionnaires de MONTUPET SA et par décision de l'actionnaire unique de FRANCAISE DE ROUES SAS.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet d'apport partiel d'actif seront déposés au plus tard le 28 novembre 2008 au greffe du commerce de Nanterre pour les sociétés MONTUPET SA et FRANCAISE DE ROUES SAS.

Pour avis.

0814606